

# Je construis... Quelles sont les formalités ?



## Je construis une maison...

- Je construis une maison de 100 m<sup>2</sup>  
Permis de construire
- J'agrandis ma maison
  - Plus de 20 m<sup>2</sup> : permis de construire
  - De 2 m<sup>2</sup> à 20 m<sup>2</sup> : déclaration préalable
  - Moins de 2 m<sup>2</sup> : pas de formalité

## Je construis un garage...

- Je construis un garage de 11 m<sup>2</sup> avec un toit normal  
Déclaration préalable

Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie



**Nouveau Permis de Construire**  
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

**Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.**